

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2011
(convocation du 5 décembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00
M. LAMAISON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
Mme DELTIMPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00
M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude
Mme WALRYCK Anne à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

LA SEANCE EST OUVERTE

**Blanquefort - Ecoparc - First Aquitaine Industries - Aides aux investissements -
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Ford a installé en juin 1971 à Blanquefort une usine consacrée à la production de transmissions automatiques presque exclusivement consacrées au marché américain. Au début des années 2000, après avoir généré plus de 3 500 emplois sur l'ensemble du site (dont environ 2 500 salariés pour la seule usine FORD), cette activité permettait d'équiper une Ford sur cinq commercialisée dans le monde. Le milieu des années 2000 marque le début des difficultés avec notamment une contraction des ventes sur le marché américain. En 2005, Ford engage un vaste plan de restructuration : 16 usines ont été fermées et 75 000 emplois supprimés, principalement aux Etats-Unis. En contrepartie, Ford obtenait des crédits importants des banques américaines lui permettant d'investir dans le renouvellement complet de ses gammes, avec une volonté de sortir des produits traditionnels américains de type SUV et d'aller vers le down-sizing.

La crise automobile ne faisait que précéder la crise économique et financière mondiale. Ayant été plus tardifs à réagir au retournement des marchés, Général Motors et Chrysler n'ont pu recevoir à temps le soutien d'un secteur bancaire défaillant et étaient contraints de se mettre en dépôt de bilan. L'Etat américain a alors engagé lui-même des restructurations importantes en entrant dans le capital de ces deux sociétés. Ayant anticipé la crise, Ford a pu échapper à cette mise sous tutelle.

Entre 2006 et 2008, Ford a enregistré 30 milliards de dollars de pertes.

C'est dans ce cadre que Ford a cherché à céder l'usine de Blanquefort. Un repreneur allemand avait été trouvé, HZ holding, lié aux sous-traitants automobiles allemands. Mais HZ n'avait pu conduire le projet qu'il avait envisagé pour l'usine de Blanquefort, en particulier sa diversification vers les équipements d'éoliennes. En janvier 2011, Ford reprenait le contrôle de l'entreprise et présentait un programme d'investissements de 132 millions d'euros avec comme projet industriel structurant la fabrication d'une nouvelle transmission automatique.

Les projets

Ford propose de développer des projets pour relancer et diversifier l'activité de l'usine, conformément à son nouveau plan de développement mondial. Le principal de ces projets reste dans le cœur de métier de l'usine avec la fabrication d'une nouvelle transmission automatique.

Les six projets présentés sont les suivants :

- **Assemblage de transmissions automatiques** : transmission hydraulique intégrant l'ensemble des innovations récentes destinées aux véhicules assemblés dans les usines européennes de Ford pour les marchés européens et export. Le début de production est prévu pour le premier semestre 2013,
- **Usinage à sec de pièces aluminium pour transmission automatique** avec une fabrication évitant le recours aux effluents et l'utilisation de centres d'usinage haute précision. Le début de production est prévu pour le premier trimestre 2013,
- **Fabrication de composants de pignonnerie** : nouveaux procédés de fabrication de pignons pour les transmissions automatiques. Le début de production est prévu pour le premier trimestre 2013,
- **Production de carters avant de moteur Fox** : pièce destinée au premier moteur tri-cylindres de cylindrée réduite (down-sizing) acceptant les carburants alternatifs. Le moteur sera commercialisé en Europe et en Asie. Le démarrage de la production est prévu pour avril 2012,
- **Fabrication de double-embrayage** : production d'un équipement qui représente actuellement la plus haute technologie dans les embrayages avec des impacts significatifs en matière de performances, de confort, d'économies d'énergies et de réduction des émissions de CO2. Cette production est destinée à la co-entreprise GFT (Getrag Ford Transmissions). La mise en production est prévue fin 2012,
- **Réalisation de modules de transports (racks)** : il s'agit d'une fabrication nouvelle de chariots autonomes destinés à transporter les pièces dans les usines. Les technologies mises en œuvre sont complexes, intégrant de la découpe laser de précision et représentent des innovations importantes pour l'usine de Blanquefort. Cette chaîne est lancée.

La réalisation de ces projets nécessitera une période de tests, d'essais et de qualifications nécessaires à la définition et validation des process, à l'adaptation des machines. Cette période et les dépenses qui en seront issues entrent dans la définition du processus de Recherche et Développement-Innovation (RDI) au titre de la pré-production.

FAI a prévu d'affecter à l'ensemble de ces projets un total de 680 emplois sur les **1000 emplois qu'il s'est engagé à maintenir sur le site.**

Le plan d'investissements

Ces divers projets représentent un montant total de 125,2 M€ d'investissements ainsi répartis :

PROJET	EQUIPEMENTS	EMPLOIS
1- Transmissions automatiques dont :	113,2	
- Assemblage de transmissions automatiques	38,1 M€	277
- Usinage à sec de pièces aluminium	20,8 M€	66
- Fabrication de composants de pignonnerie	35,1 M€	177
- Fabrication double embrayage	19,2 M€	50
2- Moteur FOX :		
- Production carter avant de moteur Fox	8 M€	32
3- Modules de transport :		
- Réalisation de modules de transport	4 M€	78
TOTAL GENERAL	125,2 M€	680

Et un montant total de 6,97 M€ de dépenses de Recherche et Développement-Innovation (RDI) ainsi réparties :

PROJET	RDI
Assemblage de transmissions automatiques	1,955 M€
Usinage à sec de pièces aluminium	1,145 M€
Fabrication de composants de pignonnerie	1,66 M€
Production carter avant de moteur Fox	0,3 M€
Fabrication double embrayage	1,03 M€
Réalisation de modules de transport	0,88 M€
	6,97 M€

Les collectivités territoriales et l'Etat sont appelées à apporter un montant total d'aides de 25 M€ ainsi répartis :

- 7,5 M€ pour l'Etat et 7,5 M€ pour les collectivités au titre des investissements :
 - 13 M€ sur les investissements de production constitués des acquisitions de machines financés par l'Etat pour 5,5 M€ et par les collectivités territoriales pour 7,5 M€,
 - 2 M€ pris en charge par l'Etat sur la phase des essais et des qualifications,
- 10 M€ au titre de l'emploi des salariés :
 - 8 M€ pris en charge par l'Etat au titre du temps partiel,
 - 2 M€ financés par la Région et les organismes paritaires de formation, prioritairement sur les volets employabilité et développement des compétences des salariés.

Le plan de financement et les aides publiques

Les collectivités financeront le projet des transmissions automatiques qui représente avec 113,2 M€ la partie la plus importante de l'assiette totale. Dans un souci de réciprocité, elles

conditionneront leur intervention à une intervention égale de l'Etat sur l'ensemble des projets et proportionnaliseront leurs versements aux versements de l'Etat. La Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée pour un soutien à hauteur de 2,5 millions d'euros.

En outre, afin de garantir le respect des engagements de FORD en matière d'emplois, les collectivités **mobiliseront leurs aides de manière proportionnelle à la mise en oeuvre des emplois dans les 5 ans suivant l'achèvement des investissements afin d'atteindre les 1 000 emplois prévus en production.** Pour cela, il sera fait application d'un coefficient de mobilisation des aides obtenu par le rapport entre les emplois réalisés et les 1 000 emplois en objectif. Ces emplois s'entendent en CDI et en équivalent temps plein.

Le mécanisme de versement de la subvention garantira le respect des engagements de maintien durable et pérenne des 1000 emplois en contrat à durée indéterminée et en équivalent temps plein. Le versement se fera en trois fois :

- un premier versement d'un tiers de la somme à la production des pièces attestant le lancement du programme d'investissement, et la pose du logo FORD, sur le site,
- un second versement d'un tiers de la somme à la production des pièces justifiant de la réalisation de l'ensemble du programme d'investissement de 132,1 millions d'euros permettant un effectif de 680 salariés tel que détaillé dans le dossier de demande d'aides,
- un dernier versement à la production des pièces attestant du maintien effectif des 1000 emplois sur des contrats à durée indéterminée en équivalent temps plein constatés contradictoirement par l'ensemble des parties.

Au titre des aides à l'investissement, le plan de financement est le suivant :

PROJET	DEPENSES	AIDES PUBLIQUES	TAUX D'INTERVENTION
1- Transmissions automatiques dont :	113,2 M€	11,2 M€	9,89 %
2- Moteur FOX :	8 M€	1,2 M€	15 %
3- Modules de transport :	4 M€	0,6 M€	15 %
TOTAL GENERAL	125,2 M€	13 M€	

Conformément aux dispositions de l'article L 1511-1-1 §1 du code général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'Etat de s'assurer pour l'ensemble des interventions publiques du respect des règles d'information et de notification à la Commission Européenne.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Règlement CE n° 1628/2006 des Aides à finalité régionale (AFR) du 24 octobre 2006,

VU le régime X68/2008 des aides à finalité régionale,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5,

VU le décret n°2007- 1282 du 28 août 2007.

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

Article 1 : l'attribution à l'entreprise First Aquitaine Industries d'une subvention de 2,5 millions d'euros pour le développement de ses projets industriels.

Article 2 : de conditionner le versement de cette subvention au maintien de 1000 emplois en contrat à durée indéterminée et en équivalent temps plein, sur le site de Blanquefort. L'objectif d'emplois s'étend comme 1000 emplois maintenus pendant cinq années après achèvement des investissements. Le cas échéant, il sera fait application d'une règle de proportionnalité entre les emplois maintenus et l'objectif de 1000 emplois à atteindre pour déterminer le solde de la subvention à verser.

Article 3 : de conditionner le versement de cette aide au versement proportionnel des aides de l'Etat sur les projets soutenus, à concurrence d'une part égale entre l'aide de l'Etat et l'aide globale des collectivités territoriales.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de ladite subvention à l'entreprise First Aquitaine Industries.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204, article 2042, fonction 900, programme DA0100, CRB BD00 du budget principal des exercices concernés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre à l'exception de M. PENEL qui ne prend pas part au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. NICOLAS FLORIAN

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 JANVIER 2012

PUBLIÉ LE : 4 JANVIER 2012